

DIRECTION	Direction de l'Offre de Soins
POLE	Pôle Etablissements de santé

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DU POLE

La Direction de l'Offre de Soins (DOS) a pour mission générale d'organiser et de garantir la qualité et la sécurité de l'accès aux soins - qu'il s'agisse des soins délivrés en ville ou en établissement de santé - sur l'ensemble du territoire normand. Dans ce cadre, elle s'assure du déploiement d'une offre de soins graduée (proximité / recours territorial / recours régional).

Elle est structurée en 3 pôles au niveau régional

- Pôle établissements de santé
- Pôle soins de ville
- Pôle allocation de ressources.

Par ailleurs, elle doit s'organiser pour répondre à la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé en participant à la structuration des parcours. Cet objectif est en effet devenu une nécessité devant l'évolution des maladies chroniques et le vieillissement de la population qui impose une évolution de notre système de santé historiquement centré sur le soin vers une prise en charge globale et continue des patients et usagers au plus proche de leur lieu de vie.

En matière de soins hospitaliers (assurés par les établissements de santé publics et privés), la DOS élabore, met en œuvre et suit les thématiques du schéma régional de santé dans son volet hospitalier, ses composantes « offre de soins » et dans son volet « conséquences sur les acteurs du secteur sanitaire ».

La DOS décline les plans nationaux, propose et accompagne la mise en œuvre des recompositions territoriales, négocie et assure le suivi des dispositifs contractuels (en premier lieu, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), instruit les demandes d'autorisations d'activités de soins. La DOS assure l'accompagnement et le suivi des établissements de santé dans ses différentes composantes; qu'elles soient administratives, médicales (projets médicaux d'établissement) ou financières (EPRD, suivi budgétaire et financier, contrats de retour à l'équilibre...).

En matière de soins de ville, la DOS définit la stratégie régionale dans l'objectif de diminuer les inégalités d'accès aux soins et de concourir au développement des parcours de soins coordonnés. Elle élabore, met en œuvre et suit le schéma régional de santé, agit pour favoriser l'installation, le regroupement et une répartition équilibrée des professionnels de santé sur le territoire, organise la permanence et la continuité des soins ambulatoires, négocie et assure le suivi des contrats (avec les professionnels de santé libéraux, les réseaux de santé) et se positionne comme l'interlocuteur des unions régionales des professionnels de santé.

De manière transversale, la DOS alloue les ressources aux établissements de santé et autres structures bénéficiaires et contrôle l'utilisation des fonds accordés.

Au sein de la DOS, le pôle établissements de santé est chargé de l'organisation, de la planification de l'offre et du suivi des établissements de santé :

- ✓ Élaboration, mise en œuvre et suivi du schéma régional de santé (SRS) du PRS par thématique avec notamment une équipe de référents médicaux pour les activités de soins relevant du SRS.

- ✓ Participation aux travaux des équipes projets parcours, avec un positionnement variable en fonction de la prééminence du soin (pilotage de certains parcours)
- ✓ Déclinaison au niveau régional des plans nationaux ou de programmes d'action en rapport avec les thématiques du SRS
- ✓ Définition et accompagnement des restructurations hospitalières
- ✓ Participation à la mise en œuvre du plan triennal : pilotage des blocs GHT, virage ambulatoire, masse salariale, suivi des établissements en difficulté financière
- ✓ Accompagnement et suivi des établissements de santé sur les plans administratif, médical (instruction des projets d'établissements) et financier (instruction de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et du plan global de financement pluriannuel (PGFP), suivi budgétaire, analyses financières, instruction et suivi des contrats de retour à l'équilibre financier (CREF).
- ✓ Elaboration, négociation et suivi des dispositifs contractuels (dont CPOM)
- ✓ Relais et accompagnement des établissements sur les différentes évolutions réglementaires.
- ✓ Participation, en coordination avec le pôle allocation de ressources, aux répartitions d'enveloppe et aux travaux d'objectivation de dotation et des demandes de financement des établissements de santé.
- ✓ Instruction et suivi des demandes d'autorisation (y compris renouvellement) d'activités de soins, équipement matériel lourd, pharmacies à usage intérieur et instruction des demandes de reconnaissances contractuelles.
- ✓ Autorisations des laboratoires hospitaliers dont activités spécifiques (AMP...)
- ✓ Suivi des instances techniques liées à l'offre de soins (Organisation et suivi de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la CRSA).
- ✓ Contrôle et inspection des activités de soins soumises à autorisation
- ✓ Analyse et traitement des plaintes et signalements avec l'appui de la Mission Inspection et participation aux contrôles et inspections.

Le pôle est également chargé de :

- ✓ La coordination des soins psychiatriques sans consentement
- ✓ La gestion des carrières des directeurs d'établissements sanitaires

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes encadrées :

Missions et activités principales du poste :

La répartition thématique est à travailler au sein du collectif des professionnels de santé et soumis à l'arbitrage du directeur de l'offre de Soins

- Fournir une expertise médicale sûre et indépendante quant à l'organisation des soins dans les thématiques dont il est référent.
- Participer à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation des schémas, plans régionaux et interrégionaux (PRS, schémas et programmes)
- Participer à la définition, l'organisation et la recomposition de l'offre de santé sur les champs hospitalier, les interactions avec l'ambulatoire et le champ médico-social, en articulation avec les Directions concernées
- Participer à l'élaboration, à la phase de négociation, à l'évaluation de la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en lien avec les référents établissements de santé
- Apporter une expertise médicale aux référents établissements de santé par rapport à la contractualisation, aux projets d'établissements structurants, aux coopérations, au projet médical des établissements,
- la mise en place et le suivi de GHT et de projet médical de territoire
- Participer à l'instruction des demandes d'autorisations d'activités de soins et d'exercice professionnel
- Assurer le traitement technique et la participation aux visites de conformité consécutives à la délivrance d'une autorisation
- Participer au traitement technique des réclamations et plaintes
- Participer au traitement et à la valorisation de l'activité médicale (MCO, HAD, psy, SSR)

- Contribuer et veiller à la mise en œuvre des politiques sanitaires et médico-sociales, en application des politiques publiques relevant de la santé publique, dans le domaine médical
- Veiller au respect de la réglementation et des bonnes pratiques dans le domaine médical
- Assurer l'instruction des dossiers présentés aux comités médicaux des Personnels hospitaliers (gestion des comités, désignation des membres)
- Participer à des missions territoriales et notamment apporter une expertise médicale par rapport à
 - la mise en place et au suivi de GHT et de projet médical de territoire commun
 - un territoire de santé
- Participer à des missions transversales de l'ARS : travaux des équipes projets parcours, réseaux, télémédecine, démographie des professionnels de santé, systèmes d'information

Activités annexes :

- Assurer un appui technique collaboratif aux référents établissements de santé
- Participer à la réalisation d'inspections/contrôles notamment dans le cadre du programme défini (pour MISP et/ou après validation de la formation ICARS)
- Participer aux astreintes médicales de l'ARS
- Veiller au respect de la réglementation et des bonnes pratiques dans le domaine médical

Interlocuteurs et partenaires :

En interne :

- Le responsable de pôle établissements de santé
- Le directeur de la DOS et son adjoint
- Les différentes cellules du pôle établissements de santé
- les conseillers médicaux, pharmaceutiques et autres agents des corps techniques
- L'ensemble des autres directions de l'ARS et plus particulièrement la Mission inspection contrôle
- Les directeurs départementaux et les délégués départementaux (Calvados, Eure, Manche, Orne et Seine-Maritime) dans les missions qui leur sont confiées

En externe :

- Les établissements de santé de la région et les titulaires d'autorisation hors établissement de santé
- Les ordres, Unions de professionnels de santé, les syndicats professionnels,
- les partenaires publics et privés dans le champ de la santé
- Les professionnels de santé,
- Les agences du domaine sanitaire,
- Les administrations de l'Etat

Liens hiérarchiques :

Responsable du pôle Etablissements de santé

Spécificités du poste / contraintes :

Titulaire d'un Doctorat en médecine français ou d'une équivalence permettant l'exercice de la médecine en France ;
 Poste à forte responsabilité.
 Fortes sollicitations sur des sujets complexes.
 Forte disponibilité.
 Disponibilité, déplacements, consultations extérieures.
 Mobilisation exceptionnelle en situation d'urgence (crise sanitaire).
 Participation à un système d'astreintes médicales.
 Assermentations et habilitations possibles.

Participation aux travaux de recomposition / transformation de l'offre régionale de soins
 Participation aux travaux de mise en œuvre du PRS de Normandie.

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent

E - Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

M - Maîtrise : Connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

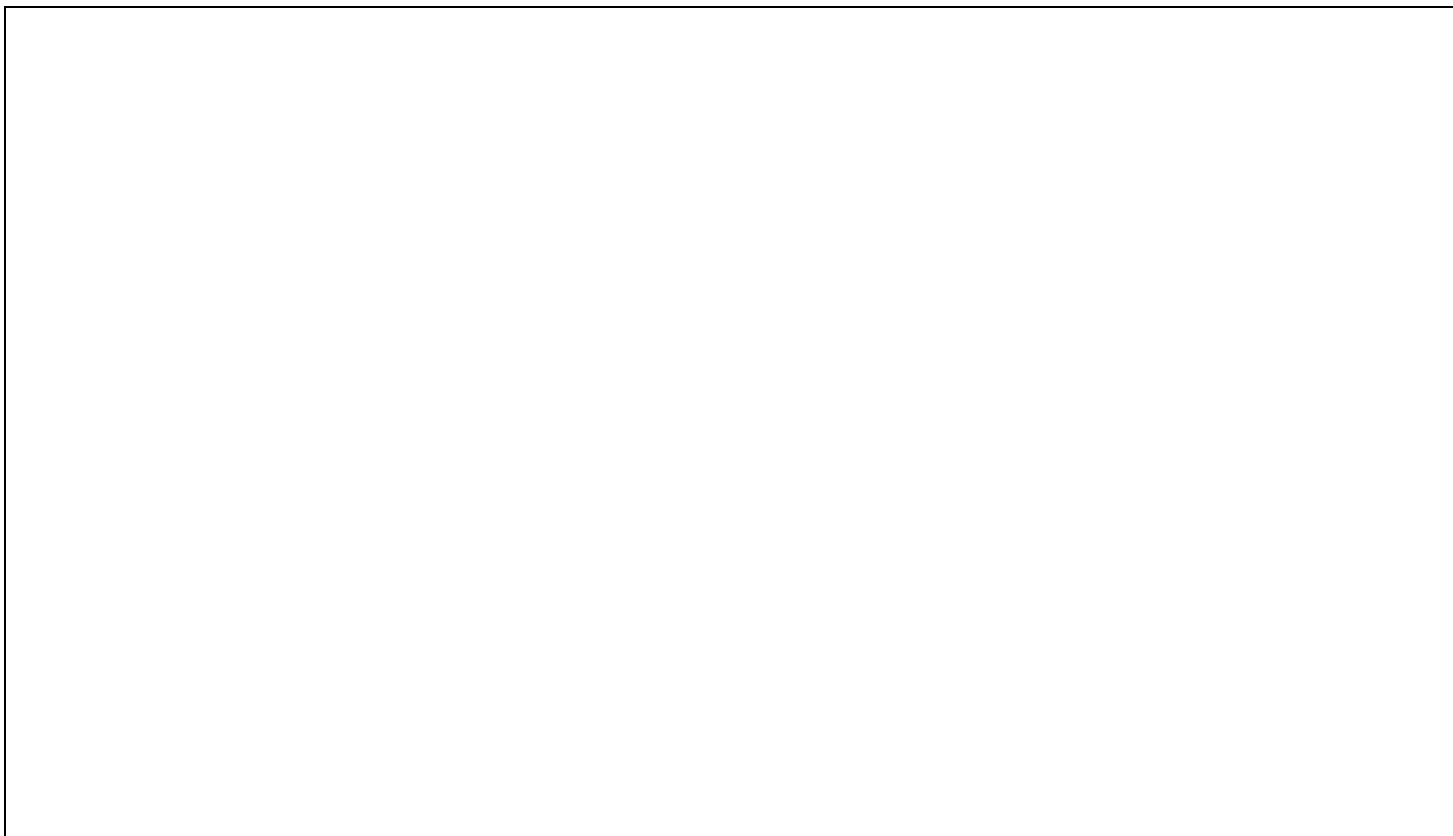
A – Application : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N – Notion : connaissances élémentaires, notions de base, repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) – capacité à faire mais en étant tutoré

Connaissances E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Environnement institutionnel et administratif (organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné/ Cadre légal et réglementaire du domaine d'intervention)		X		
Connaissances médicales et associées		X		
Système de santé et financement de l'assurance maladie		X		
Politiques sanitaires		X		
Réglementation : organisation et fonctionnement des établissements hospitaliers et des professionnels de santé		X		
Modalités de financement des établissements de santé sanitaires		X		
Processus de planification de l'offre de santé		X		
Réglementation relative aux autorisations sanitaires et visites de conformité		X		
Méthodologie de l'inspection et du contrôle		X		
Normes juridiques et techniques du domaine médical		X		

Savoir-faire E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Analyser et maîtriser les risques		X		
Assurer la compréhension des situations à risques et des décisions auprès des décideurs et de la population		X		
Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles et dans l'urgence		X		
Apporter conseil et expertise dans un champ nécessitant une technicité très spécifique dans le respect de la réglementation, des règles éthiques et déontologiques.		X		
Concevoir et proposer des solutions innovantes et durables ainsi que les préalables à leur mise en œuvre		X		
Travailler en réseau et en groupes de travail partenariaux avec les acteurs du système de santé		X		
Travailler en transversalité avec les autres équipes de l'Agence		X		
Capacité à négocier, faire naître l'adhésion et convaincre		X		
Concevoir des plans d'action, piloter leur mise en œuvre et les évaluer		X		

Savoir-être E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Faire preuve de rigueur scientifique		X		
Témoigner d'une indépendance d'esprit et de jugement		X		
Faire preuve de discrétion professionnelle		X		
Savoir gérer le stress inhérent à la responsabilité du poste		X		
Savoir représenter l'institution avec rigueur, professionnalisme et le sens des responsabilités.		X		
Respect du code de déontologie de la fonction publique		X		



CONTACTS
Pôle Développement RH – Tél : 02.32.18.31.42 / 02.32.18.26.61 – ars-normandie-candidature@ars.sante.fr
DATE D'ECHEANCE DE LA PUBLICATION
Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser <u>pour le 15 juillet 2020</u> au plus tard.